

Comments on Mauritania's Article 4 Extension Request

*Convention on Cluster Munitions Intersessional meetings
Geneva, 7-8 April 2025*

Thank you Chair.

The Cluster Muniton Coalition thanks Mauritania for presenting its amended extension request today, and the Coordinators and the ISU for assisting Mauritania in this effort. We recognize Mauritania's efforts to address cluster munition contamination despite limited resources, and we commend the ambition to meet the obligations under the convention by 1 August 2028. Since rediscovering cluster munition-contaminated areas in 2019 Mauritania has made progress in identifying the extent of contamination and has managed to clear some areas using limited national funding. As of now, still 15.17km² remain to be cleared.

While the total number of cluster munition casualties in Mauritania is unknown, recent incidents—including as recently as 2024—underscore the urgency of accelerating clearance efforts. These incidents also highlight the importance of prioritizing risk education to reduce further harm, and of ensuring that survivors and affected communities receive appropriate support and assistance.

Mauritania has submitted a multi-year, costed work plan in accordance with Action 20 of the Lausanne Action Plan. As Mauritania has not succeeded in mobilizing additional external resources during the current extension period, it would be helpful for the request to provide more details and a timeline on how the country envisages to establish the National Coalition model.

While Mauritania plans to conduct risk education activities throughout the extension period, the request lacks clarity regarding the risk education activities planned for 2025. Given the ongoing threat to communities and the delay in clearance, it is crucial to maintain—and if possible, expand—risk education efforts.

Lastly, in light of Mauritania's obligations under this convention, the Mine Ban Treaty, and the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, there is a pressing need to increase and improve victim assistance. Focused efforts are required to ensure that survivors and affected communities have access to the services they need.

We would welcome further information from Mauritania on the availability, accessibility, and adequacy of services for survivors. The extension request process offers an

important opportunity for Mauritania to share a detailed plan to expand and strengthen victim assistance across the country.

In closing, we call on donors and partners to partner together with and support Mauritania to ensure Mauritania becomes free of cluster munition as soon as possible.

Merci, Monsieur le Président.

La Coalition contre les armes à sous-munitions remercie la Mauritanie d'avoir présenté aujourd'hui sa demande de prorogation de date butoir de déminage modifiée, ainsi que les coordinateurs et l'Unité d'appui pour leur soutien à la Mauritanie dans cette démarche.

Nous reconnaissons les efforts de la Mauritanie pour lutter contre la contamination par les armes à sous-munitions, malgré des ressources limitées, et saluons l'ambition dont elle fait preuve afin de respecter ses obligations au titre de la convention, d'ici au 1er août 2028. Depuis la redécouverte de zones contaminées par des armes à sous-munitions en 2019, la Mauritanie a progressé vers l'identification de l'étendue de la contamination, et est parvenue à dépolluer certaines zones sur fonds nationaux. À ce jour, **15,17 km²** restent encore à dépolluer.

Bien que le nombre total de victimes d'armes à sous-munitions en Mauritanie ne soit pas connu, **les accidents survenus récemment, y compris en 2024, soulignent la nécessité d'accélérer les opérations de dépollution.** Ces accidents mettent également en évidence la nécessité de poursuivre les efforts d'éducation aux risques afin d'éviter de nouveaux accidents, et celle de veiller à ce que **les victimes et les communautés affectées reçoivent un soutien et une assistance appropriés.**

La Mauritanie a présenté un **plan de travail pluriannuel chiffré**, conformément à **l'Action 20 du Plan d'action de Lausanne**. La Mauritanie n'ayant pas réussi à mobiliser des ressources externes supplémentaires durant la période de prorogation actuelle, il serait souhaitable que la demande **précise de quelle manière, et dans quels délais, la Mauritanie envisage de mettre en place le modèle de Coalition nationale.**

Si la Mauritanie prévoit la mise en œuvre d'activités d'éducation aux risques tout au long de la période de prorogation, **la demande manque de clarté en ce qui concerne les activités de d'éducation aux risques prévues pour l'année 2025.** Compte tenu de la menace persistante pour les communautés, et du retard pris dans la dépollution, **il est crucial de poursuivre et, si possible, d'intensifier les efforts d'éducation aux risques.**

Enfin, au regard des obligations de la Mauritanie au titre de cette convention, mais aussi au titre du **Traité d'interdiction des mines** et de la **Convention relative aux droits des**

personnes handicapées, il est urgent d'accroître et d'améliorer l'**assistance aux victimes**. Des efforts ciblés sont nécessaires pour garantir aux victimes et aux communautés affectées un accès aux services dont ils ont besoin. Il serait souhaitable que la demande de prorogation apporte davantage de précisions concernant **la disponibilité et l'accessibilité des services destinés aux victimes, et leur adéquation avec les besoins de celles-ci**. Le processus de demande de prorogation de date butoir de déminage offre à la Mauritanie l'occasion de présenter un plan détaillé visant à **étouffer et à renforcer l'assistance aux victimes** à travers le pays.

Nous appelons les bailleurs et les partenaires à collaborer avec la Mauritanie et à lui apporter le soutien qui lui permettra d'éliminer toute contamination par des armes à sous-munitions le plus rapidement possible.

Merci.